

Je soussigné(e)

NOM : PRENOM :

N° AGORA :

GRADE : ECHELON :

AFFECTATION :

ADRESSE PERSONNELLE :

QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL %

Déclare vouloir adhérer au Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section des Bouches-du-Rhône

Fait à le 201

Signature

Vous pouvez régler votre cotisation :

- par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du syndicat FO DGFIP et à adresser à :
FO DRFIP 13 16 rue Borde 13357 Marseille Cedex 08
- en plusieurs échéances par prélèvements automatiques (joindre un RIB)

La Loi de finances rectificative pour l'année 2012, parue au Journal officiel du 30 décembre 2012, officialise l'aboutissement d'une revendication portée par Force Ouvrière depuis de nombreuses années. Tous les salariés, même non imposables, bénéficieront dorénavant d'un crédit d'impôt égal à 66% des cotisations versées. Cette mesure qui est de droit dès la déclaration des revenus 2012 met fin à une injustice fiscale entre les syndiqués.

EN 2014 F.O. EST TOUJOURS SUR LE TERRAIN